

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 12 novembre 2019  
CO 138 DE

Page 1/2

Étaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, Yves DECOTE (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, Guy DAVID, Jean-Jacques COURT, Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Christine CHATEAU, André PROST, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Patrice VILLALONGA, Guy AUBERT, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Daniel BERTOCCHI, Raphaël GAGNEUR, Bernard DODANE, Marie-Ange CAPRON, Dominique GAHIER, Sylvain BENETRUY, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Marie-Madeleine SOUDAGNE Jacques GUILLOT, Bernard LAUBIER, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Odile FAIVRE, Yann PINGUAND, Alain DESROCHERS, Christian PROST, Jacqueline COTTAREL, Odile SIMON, Clément FORET, MATHIEU Gérard, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Bernard ONCLE.

Nombre de  
Conseillers

En exercice : 94  
Présents : 73  
Votants : 80

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Véronique LAMBERT (Vice-Présidente) à Dominique BONNET (Vice-Président), Bernard AMIENS (départ 20h49) à Michel FRANCONY (Président), Philippe BRUNIAUX à Martine PINGAT CHANEY, Cyril ACCARD GUILLOIS à Martine VUILLEMIN (Vice-Présidente), Roland BERTHELIER à Colette GIRARD, Jean-Jacques DE VETTOR à Jean-François GAILLARD (Vice-Président), Sébastien JACQUES à Catherine CATHENOZ, soit 7 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Florent GAILLARD à Guy AUBERT, soit 1 pouvoir détenu par des Suppléants

Assistaient à titre consultatif : Pascal BONVALOT, Josiane SCARABOTTO, Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Étaient Excusés : Sylvie REGALDI, Colette BEAUD, Antoine MARCELIN, Charles VALLET, Jean-Pierre PETITGUYOT, Frédéric LAMBERT, Roger GROS, Laurent MENETRIER.

Étaient absents : André VIONNET, Rémy VIENNET, Anne DE ZAN, Denis BRENIAUX, Valérie PAQUIEZ, Gérard BOUDIER, Nelly BUYS, Jean BOYER, Michel BONTEMPS

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal DROGREY

Convocation faite le : 4 novembre 2019

**Objet : Amortissements des fonds de concours et neutralisation.**

Par délibération CO 140 DE du 07/11/2017, le Conseil Communautaire a défini des durées d'amortissements pour les immobilisations corporelles et incorporelles et a décidé d'amortir les biens suivant leur valeur et conformément à la réglementation de la M14.

Les décrets 2015-1846 et 2015-1848 du 29 décembre 2015 modifient la durée d'amortissements des subventions d'équipements versées par les communes ou leurs établissements publics lorsqu'elles financent des bâtiments et des installations ou des projets d'infrastructures d'intérêt national et permettent la neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipements versées.

La neutralisation peut être totale, partielle ou nulle. Elle est réalisée budgétairement de la manière suivante :

Page 2/2

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 12 novembre 2019  
**CO 138 DE (SUITE)**

**Objet : Amortissements des fonds de concours et neutralisation.**

1 / Constatation de l'amortissement des biens, quelle que soit leur nature, conformément au plan d'amortissement :

- Dépense au compte 68
- Recette au compte 28

2 / Neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipements versées :

- Dépense au compte 198 « neutralisation des amortissements des subventions d'équipements versées »
- Recette au compte 7768 « neutralisation des amortissements des subventions d'équipements versées »

Les biens qui peuvent être concernés par ce dispositif sont :

- Les fonds de concours aux Communes (600 000 € au BP 2019)
- Les fonds de concours pour l'immobilier d'entreprises (125 000 € au BP 2019)
- Les fonds de concours pour l'immobilier touristique (75 000 € au BP 2019)
- Les fonds de concours pour le FISAC (300 000 € au BP 2019)
- Le fonds de concours pour la route du Fort St André : 42 391.50 €
- Le fonds de concours pour le déploiement de la fibre optique (652 660 € au BP 2019)

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

1 / AUTORISE l'amortissement des subventions d'équipements versées en fonction de leur objet :

- Les fonds de concours aux Communes : 1 an et neutralisation
- Les fonds de concours pour l'immobilier d'entreprises : 1 an et neutralisation
- Les fonds de concours pour l'immobilier touristique : 1 an et neutralisation
- Les fonds de concours pour le FISAC : 1 an et neutralisation
- Le fonds de concours pour la route du Fort St André : 1 an et neutralisation
- Le fonds de concours pour le déploiement de la fibre optique : 1 an et neutralisation ou amortissement sur 20 ans.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,

Pour copie certifiée conforme à l'original

Pour le Président empêché,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président,  
**Jean-François GAILLARD**

Le Président

Michel FRANCOY

